

Communiqué de  
presse

## Une date charnière dans l'histoire de l'édition et de la nouvelle politique numérique

La commission « Politique Numérique », instituée au Centre National du Livre (CNL), s'est réunie le 10 janvier, sous la présidence de Serge Eyrolles, afin d'examiner les demandes de 18 éditeurs et 4 agrégateurs désireux de participer à l'expérience-pilote de mise en ligne de livres sous droits, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), dans le cadre du développement d'« Europeana ».

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, souligne le caractère décisif de cette avancée et se félicite de l'excellence du partenariat entre l'édition et la Bibliothèque nationale de France.

Elle rappelle que le développement d'une offre légale numérique constitue un des aspects essentiels du Plan livre qu'elle a présenté au conseil des ministres du 14 novembre dernier, et se réjouit d'avoir été entendue aussi rapidement.

Aussi tient-elle à remercier chaleureusement le président Serge Eyrolles, ainsi que l'ensemble des membres de la commission et à féliciter Bruno Racine, président de la BnF et Benoît Yvert, président du CNL et directeur du livre, pour leur forte implication dans ce projet.

L'ensemble des projets a été soutenu à hauteur de plus de 400 000 euros, correspondant à près de la moitié des investissements nécessaires pour la numérisation de neuf mille ouvrages de références récents. L'expérimentation, qui sera officiellement lancée à l'occasion du prochain Salon du Livre, permettra pour la première fois à l'internaute de bénéficier d'une offre légale d'ouvrages sous droits. Il marque à cet égard une date-charnière dans l'histoire de l'édition et de la nouvelle économie numérique.

Les éditeurs retenus sont les maisons *Agone, Albin Michel, Arthème Fayard, Climats, EDP Sciences, Flammarion, Gallimard, La Découverte, Lavoisier, Magnard, Nathan, Perrin, Presses universitaires de France, Quae, Retz, Robert Laffont, Univers Poche et Salvator*; les agrégateurs sont les entreprises *Cyberlibris, Editis Groupe et Numilog*.

Christine Albanel invitera prochainement au ministère de la Culture et de la Communication, les éditeurs retenus, les membres de la commission « politique numérique » et les présidents des institutions concernées.

Paris, le 17 janvier 2008



Contact presse

Département de l'information et de  
la communication

01 40 15 80 55  
service-de-presse@culture.fr